

Morsbach, le 10 avril 2018

**Syndicat d'Apiculture de Bitche**  
**A l'Attention du Président**  
**Monsieur WURTZ Gérard**  
**3 Rue Burgasse**  
**57230 SCHORBACH**

**Objet : Tri et valorisation des fontes de cire d'abeille**

Monsieur le Président,

Le Sydeme (Syndicat Mixte de Transport et de Traitement des déchets ménagers de Moselle-Est), comme vous le savez, a mis en place le système de tri et de collecte mult flux intégrant un tri à la source des biodéchets. Cette fraction de fermentescibles est traitée et valorisée à Méthavalor, au centre de méthanisation de Morsbach en compost, digestats liquides et énergies renouvelables.

Dans le cadre de nos compétences, nous sommes régulièrement sollicités par des habitants du territoire ainsi que des professionnels pour connaître le bon geste de tri relatif à chaque type de déchets.

Récemment, nous avons été contactés par un apiculteur du territoire du Sydeme qui souhaitait savoir comment bien trier ses fontes de cire d'abeille. C'est une question qui, est peut être soulevée au sein des syndicats d'apiculture de notre territoire, c'est pourquoi nous avons souhaité répondre de façon générale par le biais des syndicats.

Nous tenions donc à vous informer que **les fontes de cires d'abeille sont à déposer dans les sacs verts réservés aux biodéchets.**

Nous vous remercions pour votre soutien concernant la diffusion de cette information.

Les services du Sydeme restent à votre entière disposition pour toute information complémentaire, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Serge STARCK

Président du Sydeme

